

Inscriptions Scolaires

au CP (école A.Briand) ou au CE2 (école Croix Rouge)

Prendre RDV avec les affaires scolaires de la mairie de Ciboure

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant
- Bail du logement (en cas de location)
- Taxe d'habitation (en cas de propriété)
- Facture d'eau ou électricité ou téléphone ou gaz de moins de 3 mois.

Pour les demandes de dérogation d'affectation : joindre l'accord du maire de la commune d'origine et un courrier expliquant les motivations de votre demande.

Pôle Enfance, Jeunesse : 05 59 24 65 58